

NOTE DE PRESENTATION
Opération : Animation des documents d'objectifs
Vallées de la Leyre et Lagunes
Période 2011-2013

CONTEXTE

L'animation porte sur le site Natura 2000 des Vallées de la Grande et de la Petite Leyre et sur trois sites regroupés sous le terme de Lagunes des Landes de Gascogne.

Monsieur le Conseiller Régional Michel Daverat, vice-président du PNR des Landes de Gascogne, préside les comités de pilotage depuis 2010, à l'issue d'une première phase triennale d'animation de la mise en œuvre des docobs. Les quatre sites N2000 sont des espaces d'intérêt patrimonial majeurs du territoire du Parc et la charte prévoit à leur égard un engagement soutenu pour leur connaissance et leur préservation. Le PNR formule donc le souhait de se réengager pour trois ans en vue de proposer N2000 comme l'un des outils aptes à protéger et gérer ces cœurs de nature.

La mise en œuvre des docobs repose sur des actions en faveur de la préservation de ces milieux naturels au travers de programmes de communication, de contractualisations avec les propriétaires ou de projets hors contrats Natura 2000.

PROJET D'ANIMATION : OBJECTIFS

L'action d'un PNR sur son territoire est organisée autour de trois enjeux dans le domaine du patrimoine naturel :

- Améliorer la connaissance, conforter les expériences de gestion et faire connaître les éléments forts du patrimoine naturel du Parc
- Favoriser le maintien et l'amélioration de pratiques et usages respectueux de l'environnement
- Accompagner les projets d'aménagement, plans et programmes du territoire

Ces trois axes se déclinent parfaitement dans la mise en œuvre des docobs à l'échelle des sites Natura 2000. Ils résument les objectifs d'animation déclinés ici selon les termes du cahier des charges national pour l'animation des docobs. L'accompagnement par l'animateur des projets et des programmes du territoire se révèle un aspect essentiel de la mission qu'il convient de conforter.

La mission proposée de 2011 à 2013 inclut un poste d'animateur dédié à temps plein sur les trois années. Elle envisage la mobilisation complémentaire de chargés de mission du PNR qui travailleront en régie selon leur cœur de mission respectif. Ces missions spécifiques intègrent du SIG et de l'organisation de base de données, de la coordination de projets d'éducation à l'environnement et d'appui technique et scientifique pour le suivi écologique des sites comme pour l'appui aux acteurs du territoire.

CONTENU DE LA MISSION

En cohérence avec le cahier des charges de l'animation qui précise le rôle de la structure animatrice et les attentes formulées par la DDTM 33 et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le contenu de la mission est ainsi défini :

Phase de préparation de la mise en œuvre des docobs :

Révision des docobs

Une première traduction des mesures des docobs Leyre et Lagunes a été menée en 2008 en réponse à la circulaire du 21 novembre 2007. Les nouvelles circulaires N2000 et l'évolution de la perception des enjeux de conservation et des tendances sur le territoire, invitent à réviser le catalogue actuel de mesures dès la première année :

- identification des mesures complémentaires utiles : îlots de sénescence, écobuage, entretien de ripisylve, ...
- précision de l'éligibilité en réponse à une stratégie globale de conservation : périmètre d'action, unités territoriales de gestion, superficie, démarche collective/individuelle...
- précision des cahiers des charges des engagements rémunérés et non rémunérés
- participation à la définition des mesures à barèmes et évaluation de ces barèmes en comité régional selon les termes de l'additif de 2010 à la circulaire du 21/11/2007
- mise en cohérence avec les organismes gestionnaires et les opérateurs N2000 des Landes de Gascogne

Périmètre Natura 2000

De façon générale, même si l'implication du régime d'évaluation des incidences tempère l'importance du périmètre, un travail important doit être mené sur le périmètre des sites N2000. Les deux sites des Lagunes de Saint-Symphorien et Brocas sont déjà désignés en ZSC où la question s'avère de fait moins urgente. Sur la Leyre, la procédure de consultation des collectivités est faite en Gironde, et sur le point d'être engagée dans les Landes. Sur les lagunes de Saint-Magne, le travail nécessite une mise à plat.

Le périmètre a déjà cristallisé les débats lors de l'élaboration des docobs et il continue de susciter de vives réactions par méconnaissance. Sans chercher à négliger les accords dûment acquis, un travail complémentaire sur les périmètres est nécessaire à plusieurs titres :

- la cartographie SIG pour mieux coller aux réalités de terrain et aboutir à un périmètre intelligible par tous, lisible au 1/2000^e en cohérence avec l'échelle cadastrale. Le périmètre des lagunes de Saint-Magne et Louchats est prioritaire.
- la collaboration avec les élus et les usagers pour permettre d'engager des mesures de gestion sur des unités cohérentes. Un appui aux collectivités est ainsi à prévoir pour les aider à statuer sur un périmètre officiel.
- l'intégration des avis des collectivités consultées sur ce sujet

Base de données cadastrales

Une première base de données des propriétaires des Leyre et des lagunes a été montée sur tableur. Fonctionnelle sur la Leyre et les lagunes pour lister les propriétaires, elle reste toutefois peu pratique pour lier un propriétaire à un enjeu transversal.

A ce jour, il convient :

- d'actualiser en temps réel les données au gré des remontées des communes et des héritages
- de sortir des objectifs de communication et de démarchage ciblés sur les propriétaires de milieux prioritaires, sur les propriétaires les plus importants en terme de superficie, et sur des unités ou des thématiques territoriales cohérentes.

Cette identification précise des propriétaires servira d'appui à la préparation de réunions communales ou thématiques, et d'invitations personnalisées à des tournées terrain.

Information et communication

L'objectif est de poursuivre et développer les outils déjà lancés en première phase d'animation. La diffusion des actions N2000 se poursuivra au travers de communiqués de presse et d'articles dédiés dans le journal du Parc. Les plaquettes et les dépliants

produits par le PNR seront complétés en continuité avec la collection Patrimoine Naturel lancée en 2010. Des thématiques complémentaires pourront voir le jour : flore des zones humides (1 ou 2 tomes), insectes patrimoniaux, prairies humides, mammifères, bois morts et arbres à cavités...

Le site internet du PNR a été identifié comme un media majeur de mise à disposition d'information, de lien au fil des actualités et de valorisation des retours d'expériences. Un développement important est prévu en première année tandis qu'une mise à jour régulière occupera l'animateur au cours des deux années suivantes. Des liens dynamiques avec les sites des partenaires et ceux des services de l'Etat pour les thèmes concernés seront réalisés pour optimiser la mise en ligne d'information.

Afin d'intégrer les enjeux de préservation des vallées de la Leyre et des lagunes dans les dynamiques existantes au PNR, l'information et l'éducation à l'environnement des habitants du parc méritent de se développer au travers d'une logique de projets.

Le chargé de mission éducation à l'environnement poursuivra dans un premier temps une logique de coordination avec les centres d'animation du Parc de façon à continuer à placer le patrimoine spécifique de la Leyre et des lagunes au cœur des projets et des animations du territoire. Des temps d'échanges et de formation avec les animateurs des centres seront à ce titre prévus.

Des projets spécifiques d'animation seront dès lors définis pour pouvoir proposer à terme des animations à thème et élaborer de nouveaux supports d'animation de qualité, adaptés aux différents publics.

Un projet dédié aux cœurs de nature du PNR que sont les sites Natura 2000, pourra voir le jour en 3ème année. Le travail préalable de montage partenarial, technique et financier, fera l'objet d'une mobilisation à part entière de l'animateur éducation à l'environnement, en collaboration avec l'animateur N2000 et la chargée de mission Milieux Naturels.

Réunions communales et thématiques

De façon à fournir une information plus précise et contextualisée des enjeux du patrimoine naturel et des engagements possibles pour leur préservation, des relais locaux méritent d'être engagés à l'échelle de cantons ou de sous bassins versants. Des rendez-vous thématiques avec des tournées terrain informelles permettront de garder un lien plus concret avec les acteurs de terrain et de rendre compréhensibles les objectifs définis dans les docobs.

L'actualité Natura 2000, notamment réglementaire, permettra de rappeler le rôle d'appui technique joué par l'animateur. Elus et propriétaires pourront ainsi jauger leur rôle potentiel dans la mise en œuvre des stratégies de gestion, en identifiant l'animateur et le PNR comme médiateurs et interlocuteurs techniques du territoire.

Préparation à la campagne MAEt

La priorité reste l'engagement de MAEt sur les Grands Prés du Teich et sur les prés du Castéra, récemment restaurés par le CG 33. Les entretiens individualisés concerneront les agriculteurs en activité susceptibles de s'engager dans des MAEt sur des surfaces conséquentes. Le tissu agricole encore présent sur le delta de la Leyre permet de compter sur une valorisation des activités d'élevage comme garantes des milieux prairiaux.

Evaluation temps chargés de mission	Année 1 : 66	Année 2 : 31	Année 3 : 49	TOTAL : 146
--	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Chartes Natura 2000 :

La charte constitue un engagement unilatéral du propriétaire envers les milieux naturels Natura 2000, sans contrepartie financière. Au-delà d'une signature éventuelle de la charte, la priorité identifiée par le PNR et les services de l'Etat demeure l'information sur les bonnes pratiques listées par concertation dans les chartes de la Leyre et des Lagunes.

Dans la logique de diffusion du « guide de gestion des vallées de la Leyre », il s'agit de faire connaître les pratiques favorables au maintien des enjeux identifiés sur le territoire et synthétisés dans les docobs. L'illustration par l'exemple pourra être valorisée au travers de fiches thématiques mises en ligne sur internet sur la base d'une concertation avec les usagers et les acteurs : forestiers, prestataires d'activités de pleine nature, collectivités... Des échos au « guide de gestion des cours d'eau » trouveront là tous leur sens.

Trois axes importants seront travaillés :

- les chartes Leyre, Midouze, Ciron, Gat Mort et Saucats et des sites côtiers partagent au sein du massif des Landes de Gascogne, répondent aux mêmes enjeux de préservation et des dynamiques de territoire similaires. Il convient de proposer des engagements proches voire similaires aux acteurs du territoire le maintien des mêmes pratiques favorables aux grands types de milieux naturels qu'ils ont en commun. Un travail a été engagé en ce sens entre plusieurs opérateurs N2000 avec l'appui des services de l'Etat et des organismes forestiers.

Les adaptations à la marge et les nuances apportées à la rédaction des versions actuelles de chartes seront portées à connaissance des copil pour validation.

- l'intérêt de chartes mutualisées est notamment celui de renforcer leur poids par la mise en lumière d'une large concertation du territoire, menée sur chacun des sites Natura 2000. Il devient alors possible d'envisager une communication à plus grande échelle, notamment sur le PNR qui englobe tout le site des Leyre et des lagunes mais aussi les têtes de bassin d'affluents de la Midouze, du Ciron, du Saucats et du Gat Mort.

- Les chartes seront portées auprès des propriétaires comme un socle cohérent d'initiatives pouvant être repris au titre du Code Forestier dans le cadre de la garantie de gestion durable.

Une stratégie d'information et d'instruction est à définir avec le CRPF Aquitaine et les techniciens forestiers du territoire pour permettre le choix entre l'évaluation directe des incidences des documents de gestion (PSG) ou leur agrément au titre du L11. Par ailleurs, il convient d'informer les adhérents à PEFC Aquitaine que l'un des points du référentiel les engage à respecter les engagements listés dans les chartes N2000 qui concernent leur propriété.

Les entretiens personnalisés seront réservés aux propriétaires importants (milieux prioritaires, grandes surfaces), aux prestataires d'activités de loisirs et aux élus désireux de mettre en cohérence leurs documents de planification et la gestion de leurs parcelles communales.

De façon plus globale, le partenariat sera recherché auprès des organismes représentatifs afin d'assurer un relais efficace auprès de la majorité des propriétaires et des usagers en vue d'une appropriation autonome des chartes.

L'information sur les engagements et les recommandations des chartes appelle bien souvent une interprétation sur site et en présence du propriétaire, des milieux naturels de la propriété et des engagements pertinents. Avec ou sans signature officielle de la charte, une visite sur site et une note associée sont les prémices d'une désacralisation de N2000 voire d'un partenariat. L'intérêt est de pouvoir également porter à la connaissance des intéressés la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire, et le cas échéant d'espèces patrimoniales.

Evaluation temps chargés de mission	Année 1 : 58	Année 2 : 37	Année 3 : 39	TOTAL : 134
--	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Mesures contractuelles Natura 2000 :

Les contrats N2000 se justifient globalement par la nécessité de restaurer certains milieux dégradés ou de préserver certains habitats dépendants d'une intervention humaine. Sur la Leyre et sur les lagunes, il s'agit à ce stade des connaissances de démarches expérimentales sur de petites surfaces. L'essentiel des habitats de la Leyre ne nécessite pas de démarche interventionniste au-delà de l'entretien du lit mineur encadré par ailleurs. Sur les lagunes, des connaissances complémentaires sont indispensables sur les dynamiques d'évolution.

Les mesures de gestion de prairies, de landes humides, de tourbières, de zones de marais ou de certaines lagunes, confirment l'intérêt de pouvoir mobiliser des contrats Natura 2000. Le suivi des contrats engagés ou en projet sera une priorité en début de cette phase d'animation. De nouveaux contrats pourront voir le jour sur les milieux prioritaires ou sur des sites validés à titre expérimental et pédagogique.

Préparation des contrats

Pour les nouveaux contrats, on peut tabler sur une dizaine de nouveaux contrats. L'accompagnement du signataire et la préparation de délégations de maîtrise d'ouvrage nécessitent des visites successives du propriétaire. Le montage et l'orientation technique, ainsi que la définition des modalités spécifiques de mise en œuvre, impliquent des diagnostics sur site. Ceux-ci pourront être complétés au besoin par la mobilisation de partenaires ou de prestataires extérieurs, financés par ailleurs.

Appui technique à la mise en œuvre

Dans le cadre des suivis de contrats, avec une prévision d'une vingtaine de contrats en cours, un volet important est réservé à l'appui à la mise en œuvre technique des mesures : visites préalables, co-encadrement de chantiers, réception de travaux... L'endossement de la maîtrise d'ouvrage par le PNR induit un temps d'animation accru sur ces volets puisqu'à la charge entière du Parc.

Evaluation temps chargés de mission	Année 1 : 58	Année 2 : 68	Année 3 : 57	TOTAL : 183
--	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Mesures hors contrat

A partir du bilan d'activité 2007-2010 et des besoins déjà identifiés dans les docobs, des projets hors contrat s'avèrent indispensables à la mise en œuvre de cette seconde phase d'animation. Trois thématiques résumant ces besoins : l'amélioration des connaissances, la convergence locale des programmes de conservation, et le soutien technique aux projets et programmes du territoire.

Amélioration des connaissances

Les études menées en 2003 sur la flore, les habitats et quelques groupes faunistiques notamment les odonates, ont posé les premiers jalons de la connaissance fine des habitats et espèces N2000.

Sur les lagunes, dont 60 ont été étudiées précisément, des compléments d'inventaire sont incontournables ; ceux-ci incluent l'étude des fonctionnalités hydrauliques et du contexte sylvicole. Le programme LIFE+ Lagunes, à ce jour ajourné, liste toutefois les objectifs de connaissance à atteindre. Des déclinaisons temporaires sur sites N2000 pourront voir le jour au travers de nouveaux programmes à monter ou naissants (projet lagunes du CG40).

Sur les vallées de la Leyre, une précision cartographique est nécessaire pour cibler les zones d'enjeu majeur. A ce jour, la cartographie existante des habitats naturels ne permet pas de localiser ni de caractériser les habitats d'intérêt communautaire selon les référentiels habituels (EUR21, Prodrôme, Typologie CBNSA). Une mise à jour et des compléments sont donc nécessaires.

L'évaluation de l'état de conservation des sites N2000 est incontournable. Non seulement elle constitue la base des justifications que la France doit à l'Europe vis-à-vis du maintien des habitats et des espèces N2000, mais elle devient aussi un outil de gestion du territoire et de sensibilisation aux enjeux majeurs. En effet, par l'identification de zones témoins en bon état de conservation et des zones dégradées devant faire l'objet de restauration, il est possible de sensibiliser les acteurs du territoire et de les mobiliser chacun à leur échelle vers la recherche d'écosystèmes préservés et fonctionnels.

L'évaluation de l'état de conservation devient dès lors une étape clé pour la mise en œuvre de N2000. Elle fournira ici les bases d'un état de référence au sens de la Directive Habitats et des guides méthodologiques actuels : fonctionnalité, typicité, tendances évolutives... En parallèle, une adaptation des exigences de bon état de conservation mérite d'être travaillée pour être rendue accessible aux acteurs locaux. Des indicateurs simples non réservés aux initiés pour juger des potentialités du milieu et d'éventuels états de dégradation sont à définir en collaboration avec experts, usagers et membres du comité de pilotage. Une transposition aux milieux aquatiques et forestiers semble prioritaire.

Inventaires, suivis, évaluation de l'état de conservation, tous nécessitent au préalable de définir des protocoles adaptés et réalistes. Le travail de l'animateur et de la chargée de mission milieux naturels ira en ce sens. Les experts pourront alors se positionner aux côtés du PNR pour engager des partenariats au travers de projets spécifiques ou intégrés dans des démarches plus larges d'observatoire. Une ingénierie financière dédiée pourra alors être engagée sans pouvoir préjuger ici des contributions à venir des financeurs.

Mutualisation des programmes de conservation

L'existence de programmes de conservation annexes à N2000 invite à une coordination et à la complémentarité. La politique ENS des conseils généraux et le programme annuel d'entretien de la Leyre sont deux aspects majeurs de cette mutualisation.

En parallèle, des plans nationaux ou régionaux d'action sont en cours : Vison d'Europe, Loutre, Chiroptères, Odonates, Anguille, Plan Delta... Outre leur suivi, ils appellent à une ingénierie technique et financière pour élaborer les déclinaisons locales. L'identification de priorités de conservation à l'échelle du PNR qui mène une politique propre sur son territoire, viendra parfaire et coordonner la démarche.

Appui technique sur le territoire

La prise en compte des enjeux N2000 et la préservation de l'état de conservation des sites passent par une intégration des objectifs de conservation des docobs dès l'amont des plans, programmes, travaux et interventions dans les sites N2000 ou en zone d'influence. Le régime d'évaluation des incidences N2000 redéfini en 2010 impose la mise en cohérence des projets et IOTA.

En ce sens, l'animateur N2000 et la chargée de mission vont s'appliquer à poursuivre et renforcer la mise à disposition de données techniques (portés à connaissance

conventionnés) et l'aide à l'analyse des scénarii les moins impactants pour N2000. La recherche de compatibilité mobilisera l'animateur dès l'amont des projets en appui direct à l'occasion des évaluations préliminaires. Si des analyses plus détaillées s'avèrent indispensables pour monter l'évaluation des incidences, l'animateur et la chargée de mission continueront d'intervenir auprès des bureaux d'étude et des maîtres d'ouvrage. La poursuite en 2011 du suivi des dossiers d'infrastructures de transport, d'énergie, d'usages de l'eau, vient l'illustrer. Un lien étroit avec les services instructeurs aidera à rendre compte des ressentis de terrain et du contexte écologique global des projets. En réponse à l'attente de tous les acteurs du territoire, un relatif pragmatisme pourra ainsi être maintenu dans la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences.

Le soutien aux autres programmes du territoire se manifeste aussi par l'appui apporté aux politiques cours d'eau et zones humides, avec l'animatrice du SAGE dans le cadre de sa révision et de sa mise en œuvre, avec le technicien rivière dans le cadre des chantiers annuels d'entretien. A cette occasion, une réflexion plus globale sur les pratiques canoë et autres sports de nature menée par la mission écotourisme du PNR, permettra d'une part la sensibilisation des pratiquants et des prestataires aux nouvelles exigences réglementaires N2000 et du CDESI 40. D'autre part, le travail d'appui à la prise en compte des sensibilités écologiques est à poursuivre, notamment sur les objectifs d'écoville et d'encadrement des points d'accès rivière.

L'accompagnement des collectivités territoriales se portera notamment sur l'aide à la prise en compte de N2000 dans les documents de planification territoriale, du PLU aux SCOT. Au-delà des portés à connaissance utiles à la réalisation des états des lieux, un travail partenarial et concerté mérite d'être poursuivi afin de concrétiser la prise en compte des enjeux naturels par la définition de zonages adaptés voire de mesures innovantes.

En parallèle, une synergie reste à concrétiser entre N2000 et la politique ENS des conseils généraux. Au-delà du suivi des ENS existants, l'animateur et la chargée de mission Milieux Naturels pourront participer à la déclinaison des schémas départementaux des ENS au sein du PNR, en réponse aux enjeux communs avec N2000.

Réseau Natura 2000

Prenant acte des évolutions réglementaires liées à N2000, le PNR souhaite renforcer son implication dans le réseau N2000 notamment au travers d'efforts de coordination et de mutualisation avec l'ensemble des sites de son territoire. La démarche N2000 conservera d'autant mieux la possibilité d'être comprise et utilisée comme un outil du territoire au service des acteurs.

Les échanges avec les opérateurs N2000 du territoire visent à homogénéiser la mise en œuvre des docobs sur des enjeux et des territoires communs. L'état de conservation d'habitats et d'espèces nécessite des efforts synchrones par la mise en œuvre d'actions similaires sur de vastes territoires, exemples du Vison ou des chiroptères.

Ces échanges doivent surtout permettre de constituer un socle commun de retours d'expériences, passant par des tournées terrain et des ateliers, et permettant d'aboutir à une gestion et des expérimentations concordantes.

Evaluation temps chargés de mission	Année 1 : 69	Année 2 : 85	Année 3 : 80	TOTAL : 234
--	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Coordination générale

Suivi global et gouvernance locale

A compter de 2010, le PNR et son élu référent endossent la présidence des comités de pilotage. Un travail de l'animateur est dès lors nécessaire pour caler et orienter les comités de pilotage en collaboration avec le Président.

Un lien plus étroit avec les membres des comités de pilotage nécessite leur mobilisation régulière. Un rythme annuel semble un minimum de façon à fournir les actualités du réseau N2000, l'actualité des sites et des actions entreprises et à faire statuer les membres sur divers points liés à la mise en œuvre, à commencer par des stratégies opérationnelles d'action.

Les requêtes des partenaires et les orientations des services de l'Etat seront dès lors synthétisées et mises en orchestre par l'animateur.

Un bilan annuel d'activité sera également fourni sur la base du modèle triennal 2007-2010. Se pose aujourd'hui la question de l'utilisation de l'outil national SUDOCO porté par l'ATEN. Le temps de reporting doit toutefois rester optimisé et l'outil pratique.

Mise à jour des docobs

Les docobs des lagunes et de la Leyre datent respectivement de 2004 et 2005. Constituant un outil d'orientation de la mise en œuvre, les docobs se doivent de rester pertinents et à jour au regard des connaissances scientifiques et des évolutions du territoire. Huit ans après leur validation en copil, il paraît indispensable d'organiser une lecture critique des docobs par les membres du copil de façon à pouvoir réévaluer les enjeux de conservation, les objectifs opérationnels et les stratégies d'action, et d'adapter les mesures aux premiers retours d'expérience acquis en 7 ans.

La reprise des points fondamentaux des docobs conduira à l'intégration de pages ou de paragraphes révisées, datées et sous-titrées « version 2013 ».

Evaluation temps chargés de mission	Année 1 : 10	Année 2 : 13	Année 3 : 27	TOTAL : 50
--	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

Conclusion

Cette nouvelle proposition technique du Parc Naturel Régional pour la phase 2011-2013 d'animation des documents d'objectifs prend appui sur le bilan d'activités de 2010 et s'enrichit des orientations proposées par l'Etat.

La mobilisation modeste des outils spécifiques à Natura 2000 tels les contrats, répond à un contexte écologique majoritairement forestier comme aux appréhensions des acteurs vis-à-vis d'un engagement administratif. Toutefois il convient de poursuivre ces efforts de gestion, à titre expérimental comme pédagogique. Certains habitats identifiés prioritaires dans les docobs en dépendent. En parallèle, les chartes Natura 2000, mutualisées à l'échelle de plusieurs sites similaires, fourniront un appui essentiel à la valorisation des bonnes pratiques sur tout le territoire. Plus généralement, les volets communication, diffusion d'information par internet et projets d'animation territoriale sont consolidés pour les trois prochaines années.

Dans cette nouvelle phase d'animation, il est proposé de renforcer le volet hors contrat. Outre la consolidation des connaissances naturalistes et la préparation de projets d'envergure de suivi et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, il s'agit de garder un lien étroit avec les dynamiques de territoire. Pour cela l'implication dans les autres politiques de conservation et d'aménagement du territoire nécessite des temps d'accompagnement en conséquence. L'appui à la veille et à l'évaluation des incidences des projets est un des aspects justifiant cette revalorisation.